

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 février 2021

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 3879)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 440

présenté par
Mme Serre

ARTICLE 2 BIS

Compléter cet article par les mots :

« en garantissant la pluralité des sources d'information ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Un rapport d'information sur l'application de la législation au délit d'entrave à l'interruption volontaire de grossesse figure dans cet article et il est utile de garantir une pluralité des sources d'information